

ACTION 9

ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES PERMETTANT LA VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES LOCALES

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > **Action partenariale**
- > Action pédagogique

CONTEXTE LOCAL

Face aux mutations importantes que connaissent les espaces agricoles, l'Agglomération a commandé en 2008 à la Chambre d'Agriculture du Cher la réalisation d'une étude sur les exploitations agricoles afin de mieux appréhender les difficultés de l'agriculture périurbaine du territoire intercommunal.

Il en ressort que la préservation des espaces agricoles ainsi que le maintien et le développement d'une agriculture diversifiée de proximité et de qualité, créatrice de lien entre urbain et rural, constitue un enjeu fort pour le territoire de l'Agglomération de Bourges.

Pour ce faire, il convient d'encourager le développement des initiatives locales permettant la valorisation des productions agricoles de qualités (agriculture biologique) de l'Agglomération et de ses alentours.

Cela passe par l'installation de circuits de ventes de proximité (points de ventes collectifs, local d'accueil de producteurs locaux...) et/ou par l'intégration de ces aliments dans les circuits de restaurations scolaires.

Résultat attendu

- > Promouvoir les activités agricoles existantes, créatrices de plus-value sur le territoire de l'Agglomération ;
- > Préserver les espaces agricoles.

DESCRIPTIF

- Réaliser un guide permettant d'avoir connaissance des productions locales et de leurs lieux de ventes. A destination des habitants de l'Agglomération, ce guide sera également fourni à tout nouvel habitant du territoire à son arrivée ;
- Réaliser un état des lieux entre l'offre de produits locaux et les besoins de consommations, en particulier dans les cantines scolaires.
- Améliorer la prise en compte de l'activité agricole dans la planification et l'aménagement du territoire.

PILOTE

A définir.

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture du Cher, Direction Départementale des Territoires (DDT), offices de tourisme, communes, association Valbiom, Pays de Bourges...

Calendrier prévisionnel

2011-2015
Voir descriptif ci-dessus

BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
	L'épanouissement de tous les êtres humains
✓	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...
dans la gestion durable des
ressources et de l'espace*

Face à l'importance de la consommation de foncier, notamment agricole, un groupe de travail a été constitué en 2009 sous la présidence de Mme le Préfet.

Les travaux de ce groupe, constitué de l'ensemble des acteurs du département du Cher (communes, Pays, Conseil Général, professionnels agricoles, acteurs économiques et aménageurs, organismes de gestion du milieu naturel...), ont abouti à la rédaction de la Charte Agriculture, Urbanisme, Territoire.

Les objectifs de cette charte sont de réduire la consommation d'espace et de préserver les potentialités agronomiques des terres. Pour cela, elle établit un certain nombre de principes partagés sur l'aménagement de l'espace, en particulier sur la préservation des espaces agricoles et la prise en compte des déplacements agricoles et sylvicoles dans les aménagements et les documents de planifications (SCoT*, PDU*, PLU*...)

Bourges Plus, avec son statut de signataire et sa compétence "Aménagement de l'espace communautaire", a un rôle à jouer au côté des communes dans la déclinaison locale des principes de la charte.